

[Text]

and the doubt about what a supplier can provide. It removes the necessity of veterans having to pay up front. Before they had to reach into their pockets to pay for the service, get a receipt, submit it and wait for a period to be repaid. This system is win, win for everyone. The suppliers like it because they know exactly, through the Blue Cross Computer System, the entitlements of the veteran and that they will be paid quickly. We like it because many of our people in the department no longer have to sit and process invoices. We are not just talking a few thousand invoices per year; we have 1.4 million prescription drug invoices to process each year, and that does not include the tens of thousands of invoices for glasses, hearing aids, prosthetic devices and all the other good things. So it gives our employees an opportunity to spend their time on more beneficial things and to serve the veterans in an even more important way.

The TAPS system was first introduced in Atlantic Canada last August. It was introduced in Quebec and on the Prairies at the beginning of November. British Columbia followed in February and the last region is Ontario, which will become on line on April 1 or thereabouts. I can tell you the suppliers love it because they are paid quicker; veterans love it because they do not have to take the money out of their pockets, and we love it because it cuts down on the burden of paper work in the department. So it is my conviction that very shortly every eligible veteran—and we want to make sure that it only goes to those veterans who are eligible for treatment—will be wondering how they every coped without it.

The next program I want to talk about is the Veterans Independence Program. It is not an old program, but one in which we have made substantial changes and increases. The VIP is a tremendous support for veterans. You read a lot about home care for the elderly these days, and I would like to think that our program has stirred others to be serious about finding alternatives to hospital or nursing home care. VIP works because it keeps veterans in their own homes under the loving care of their family for a longer period of time, and that is what is important, rather than being institutionalized before it is necessary.

The third thing I want to talk about relates to Bill C-24 which we introduced at the end of June, 1989. It deals with remarried spouses. I would like to bring you uptodate on that legislation. It has had a major effect on former spouses of disability pensioners or prisoners of war who remarried and lost their benefits. There was no way to track these people, but we estimated that out there somewhere in Canada there were probably 4,500 former spouses who had lost their benefits because they remarried. We needed help so we called on all sorts of veterans groups—Legions, Korean Vets, Army, Navy and Air Force and all the wonderful groups that serve our vet-

[Traduction]

particulier un vétéran est admissible. Cela évite les doutes et les démêlés concernant le service qui peut être fourni. Cela évite aussi aux vétérans d'avoir à payer et d'attendre un remboursement, comme c'était le cas auparavant, lorsqu'ils devaient eux-mêmes régler la facture, obtenir un reçu, l'envoyer et attendre de se faire rembourser. C'est tout bénéfice pour tout le monde. Notre système est bien accueilli par les fournisseurs de services qui savent exactement, grâce au système informatisé de la Croix-Bleue, à quoi un vétéran a droit et qui sont assurés d'un paiement rapide. Cela nous satisfait également, car le système épargne à un grand nombre de fonctionnaires la nécessité de traiter les factures. Il n'est pas question ici de quelques milliers de factures annuelles; chaque année 1,4 million d'ordonnances pharmaceutiques, sans parler des dizaines de milliers de factures pour des lunettes, des appareils de surdité, des prothèses diverses et autres choses fort utiles, doivent être traitées. Ainsi, le nouveau système permet à nos fonctionnaires de consacrer une plus grande partie de leur temps à des activités plus profitables et de s'occuper encore plus utilement des anciens combattants.

Le système SCT est d'abord entré en vigueur dans la région de l'Atlantique en août dernier. Il a été instauré au Québec et dans la région des Prairies au début du mois de novembre. La Colombie-Britannique a suivi en février et la dernière région, l'Ontario, s'y convertira autour du 1^{er} avril. Je puis vous assurer que les fournisseurs de service en sont ravis, car ils sont payés plus rapidement; les vétérans aussi sont ravis, parce qu'ils n'ont rien à déboursier, et nous sommes ravis parce que cela allège le travail administratif du ministère. Aussi suis-je persuadé qu'à très brève échéance, chaque ancien combattant admissible—et nous voulons nous assurer que le système ne s'appliquera qu'aux anciens combattants admissibles à nos prestations de soins de santé—se demandera comment il lui a été possible de s'en passer jusqu'ici.

L'autre programme dont je voudrais vous parler est le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Cela ne fait pas longtemps qu'il a été instauré, mais il a été substantiellement modifié et élargi. Le PAAC procure un formidable appui aux anciens combattants. On écrit beaucoup de nos jours sur la question des soins à domicile pour les personnes âgées, et j'ose croire que notre programme a incité les autres à réfléchir sérieusement aux alternatives à l'hospitalisation ou au placement en établissement. Le PAAC est un succès car il permet aux anciens combattants de rester chez eux et de recevoir les soins affectueux de leur famille plus longtemps, et c'est ce qui est important, plutôt que d'être pris en charge par un établissement prématurément.

La troisième question que j'aimerais aborder a trait au projet de loi C-24 qui a été adopté à la fin de juin 1989. Cette mesure législative concerne les conjoints remariés, et j'aimerais vous transmettre toutes les informations dont je dispose à ce sujet. L'adoption de cette loi a eu une incidence majeure pour les conjoints des pensionnés pour invalidité ou des anciens prisonniers de guerre qui s'étaient remariés et avaient perdu leur droit à la pension. Nous n'avions aucun moyen de retracer ces personnes, mais nous avons estimé qu'il y avait à travers le Canada environ 4 500 anciens conjoints qui avaient perdu leur droit à une pension parce qu'ils s'étaient remariés. Nous avons